

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le **8 avril**, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : LABAZ Eric, Olivier VORMS, BOURNAY Marie-Hélène, ROSSET Luc, GUITTON Christophe, BOCQUET Jean-François, ESCARAVAJAL François, NANA Myriam, Ginette VIVIAN.

Absents : François FOSSOUX, Luc ROSSET (*Mr ROSSET est arrivé au cours de la séance, au point 6 : désignation des représentants à la CCFU*).

Secrétaire de séance : Christophe GUITTON

1. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 MARS 2008**

2. **FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément aux articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (non inclus le Président) sachant qu'une moitié des membres, composée de conseillers municipaux, est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire qui prendra un arrêté. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration.

3. **ELECTION DES MEMBRES DU CCAS PARMIS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal et qu'il est président de droit du CCAS. Vu la délibération du conseil municipal n° 08-24 en date du 8 avril 2008 par laquelle il a été décidé de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, le nombre de membres élus par le conseil municipal s'élève à 6. Considérant qu'une seule liste de candidats se présente parmi les conseillers municipaux, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS. Ont été proclamés membres du conseil d'administration : VORMS Olivier, BOCQUET Jean-François, BOURNAY Marie-Hélène, NANA Myriam, ESCARAVAJAL François, ROSSET Luc.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure afin de nommer les membres extérieurs du Conseil d'Administration du CCAS : en application de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles figurent parmi les membres nommés du Conseil d'Administration :

- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- 1 représentant des associations familiales (l'UDAF a déjà proposé Mme Anne-Marie VIVANT),
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Ces diverses associations seront informées par voie d'affichage (aux emplacements habituels) du prochain renouvellement des membres du Conseil d'Administration nommés par Monsieur le Maire. Elles auront un délai de 15 jours pour formuler des propositions ; passé ce délai, Monsieur le Maire devra faire son choix soit dans le cadre de ces propositions éventuelles, s'il y en a, soit parmi des personnes de la commune.

4. **VOTE DU BUDGET CCAS 2008**: Monsieur le Maire expose le projet de budget primitif 2008 arrêté en dépenses et en recettes à : 10 089.86 €. Les conseillers membres du CCAS approuvent ce budget à l'unanimité.

5. **INFORMATION SUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** : Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier qu'il a reçu du Directeur des services fiscaux, l'informant de la procédure à suivre afin de constituer la commission communale des impôts directs. Les membres de cette commission seront appelés, chaque année, à participer à l'évaluation foncière des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance. Aussi, il convient, à la suite des élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Cette commission est composée de six commissaires et du Maire, qui en est le Président. Les six commissaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux. Toutefois, c'est le Conseil Municipal qui doit remettre à ce dernier une liste composée de 24 noms (12 pour les titulaires, 12 pour les suppléants) en veillant à ce que les uns et les autres remplissent les conditions requises. Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer dans un premier temps une réunion de travail afin de choisir ces personnes. Cette réunion est prévue le jeudi 16 avril 2008 à vingt heures.

6. **COMMISSIONS CCFU : DESIGNATION DES REPRESENTANTS** : Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner les représentants du Conseil qui feront partie des différentes commissions de la CCFU.

- a) Finances : GUITTON Christophe, VIVIANT Bénédicte.
- b) Eau : BOCQUET Jean-François, FOSSOUX François.
- c) Aménagement de l'espace / SCOT / Gymnase / Maison de la CCFU : GUITTON Christophe, BOCQUET Jean-François.
- d) Economique et touristique : ROSSET Luc, ESCARAVAJAL François.
- e) Environnement / développement durable / ordures ménagères : BOURNAY Marie-Hélène, ESCARAVAJAL François.
- f) Transports scolaires : ROSSET Luc, VIVIANT Bénédicte ; *Monsieur le Maire va proposer sa candidature pour être vice-président de cette commission.*
- g) Information / communication / signalétique : VORMS Olivier, NANA Myriam.
- h) Services à la personne : BOCQUET Jean-François, NANA Myriam.
- i) Projets nouveaux : LABAZ Eric, GUITTON Christophe.

Monsieur VORMS demande à Monsieur le Maire que des explications plus complètes et détaillées soient fournies par la Communauté de Communes afin de définir plus précisément le rôle de chaque commission.

7. **COMMISSION DEVELOPPEMENT** : Monsieur le Maire informe le Conseil que dorénavant, suite à chaque réunion des commissions, un compte-rendu sera présenté à l'assemblée par le responsable concerné.

La commission développement s'est réunie le 3 avril 2008. Monsieur GUITTON fait le point sur cette première réunion : il a été décidé de répartir les dossiers ou thèmes entre les conseillers : chaque responsable d'un thème l'organiserà à sa façon en binôme avec le maire adjoint. Chaque mois une réunion fera le point sur l'avancement des travaux de chacun afin de valider ou amender le travail fait. Monsieur GUITTON précise qu'il retient le 1^{er} jeudi disponible de chaque mois pour faire le point.

7. **COMMISSION VOIRIE** : Monsieur BOCQUET informe le Conseil que les membres de sa commission se sont réunis sur le chantier route de chez Collomb (travaux réseaux d'eaux usées). Le point a été fait sur l'avancement du chantier. Un réseau reste à établir chemin des Savus, concernant 3 liaisons de maisons individuelles. D'autre part il est signalé que l'entreprise COLAS va intervenir dans la semaine pour la pose de bordures et d'enrobé.

8. **DIVERS** : Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur JEANTET, Conseiller Général, a été reçu en Mairie. Le point a été fait concernant les subventions allouées par le Département cette année, notamment celle concernant l'achat de terrain à Mme PERRIN, et les travaux Sur la Ville. Pour ce qui concerne les autres demandes, des dossiers devront être établis, sachant que les subventions 2008 sont déjà allouées, sauf reliquat éventuel. Les attributions dépendent bien sûr de l'importance des dossiers, les demandes sont à envoyer en amont, afin que le Conseil Général puisse prévoir les crédits suffisants au budget.

Fin de séance : 20h10

Affiché le 11 avril 2008